



RAPPORT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Chaque année, le maire ou la mairesse en poste, doit présenter publiquement le rapport sur la situation financière de sa municipalité. Ce rapport est basé en grande partie sur l'audit des états financiers qui se doit de projeter la réalité de l'ensemble des opérations comptables de l'administration municipale. Cette opération illustre la transparence de la gestion municipale et contribue à la démonstration de l'éthique pratiquée par la municipalité.

Par conséquent et tel que requis par le Code municipal du Québec, article 176.2.2, je fais fait état de la situation financière de la municipalité, notamment concernant les faits saillants du rapport financier 2021 de l'auditeur indépendant à savoir :

Total des revenus : 4 195 197 \$

Total des dépenses après conciliation : 3 734 857 \$

La municipalité a terminé l'année 2021 avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales consolidé de 460 340 \$.

En somme, la municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement non affecté de 960 314 \$, d'un excédent de fonctionnement affecté de 416 135 \$ et de réserves financières et fonds réservés de 904 542 \$.

Monsieur Pierre Charbonneau, maire